Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 23 (1931)

Heft: 5

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

	Recensement	Années 1882	1895	1911	1923	1929
15. Industrie horlogère		0,1	0,2	0,2	0,3	0,3
dont:						
Fabrication et remontage		—	0,2	0,2	0,2	0,2
Ebauches et mouvements		—	0,1	0,2	0,6	0,4
16. Industrie de la pierre et de la terre		0,7	1,0	2,3	3,3	4,0
dont:						
Ciment, chaux, gypse		0,8	2,1	5,2	8,7	13,4
Pierres artificielles		—	0,8	1,2	1,7	1,9
Tuiles		—	0,7	1,6	2,2	2,9

A l'appui de ce tableau on pourra facilement établir une différence entre les industries qui emploient beaucoup de force motrice et celles qui emploient surtout la main-d'œuvre, c'est-à-dire où la force humaine joue le rôle principal. A la tête des industries utilisant principalement la force motrice figure la production du ciment, de la chaux, du gypse, dont la force n'est pas moins de 13 HP. par ouvrier. Depuis 1923, l'augmentation est de 5 HP., la mécanisation de cette industrie s'est donc faite dans une large mesure. Les fabriques de pâtes de papier, les brasseries, les filatures, l'industrie électrochimique emploient également une très grande force motrice. Les industries dans lesquelles la main-d'œuvre joue le plus grand rôle sont celles de l'habillement, du tabac, de l'horlogerie, et fort curieusement, l'industrie de la chaussure, en outre, celle de la broderie, la lithographie, etc. Chose curieuse, l'industrie des machines est de 1,6 HP. par ouvrier en dessous de la moyenne de toutes les industries, cela, probablement du fait que ces fabriques ne produisent pas d'articles en série, mais uniquement de la marchandise de qualité.

Suivant qu'une industrie utilise surtout la force motrice ou surtout la main-d'œuvre ouvrière, le salaire joue naturellement un rôle très différent. Dans les branches d'industrie où l'on emploie surtout la force motrice, la part du salaire est parfois si minime que le fait de donner suite à des revendications de salaire n'aurait pas grande influence sur le bénéfice. D'autre part, dans les industries employant surtout la main-d'œuvre cela dépend généralement de la qualité du travail produit, ce n'est donc pas le montant du salaire qui est d'importance capitale, mais le salaire par rapport au travail fourni. Cette cohésion est de grande importance pour la politique syndicale. Nous recommandons vivement aux fonctionnaires d'étudier soigneusement le tableau que nous donnons sur le nombre des HP. par ouvrier.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

CHEMINOTS. Nous extrayons du rapport fort complet de la fédération des cheminots, les quelques détails suivants:

Les effectifs de la fédération ont peu varié durant les dernières années, par contre en 1930 la SEV a enregistré 1106 nouveaux membres et elle compte actuellement au total 37,235 membres. Tout laisse donc à supposer que plus du 90 % des cheminots du pays sont organisés dans la SEV. A part la SEV il existe quelques autres organisations auxquelles appartiennent des cheminots; ce sont: l'«Oltener Verband» des fonctionnaires CFF; la société des ingénieurs, la société suisse des mécaniciens (400 membres); la fédération des chefs d'équipe de chemin de fer (400 membres) et la fédération chrétienne sociale du personnel des transports (1500 membres, dont la moitié environ sont des cheminots). Les deux premières de ces organisations comptent la majeure

partie des fonctionnaires supérieurs des CFF. La fédération suisse des mécaniciens et la fédération des chefs d'équipe ont demandé à faire partie de la SEV au cours de 1930, les pourparlers à ce sujet ne sont pas encore terminés. De toute manière, les groupes dissidents n'ont en comparaison de la SEV aucune importance.

La lecture du rapport permet de se rendre compte quels intérêts innombrables et divers l'Office syndical est appelé à représenter. Le fait que la fédération ne s'occupe pas uniquement de questions syndicales, mais au contraire qu'elle s'intéresse aux problèmes sociaux et économiques de portée générale, permet à celui qui n'est pas du « métier » de s'intéresser au rapport publié sur la marche de la fédération. Les 686 requêtes adressées par l'Office syndical aux diverses autorités prouvent le travail qui a été accompli en faveur des membres et cela sans grand bruit. L'assistance judiciaire instaurée est chose précieuse pour la fédération; pendant la durée du rapport, les instances compétentes ont eu plus de 500 demandes à examiner.

Le tirage des journaux fédératifs a quelque peu augmenté à savoir: 27,500 exemplaires allemands, 8900 français et 2,900 italiens, Le fonds d'assurance-accidents de l'agenda a été mis à contribution dans 39 cas pour une somme de fr. 52,000.—. Le fonds de secours a versé en secours et prêts un montant total de fr. 83,724.—. Le fonds de résistance boucle avec fr. 39,063.— par un excédent de fr. 45,933.— et s'élève à fr. 1,259,534.—

Les stations de vacances ont été fort bien fréquentées; celle de Brenscino en particulier qui ne put répondre à toutes les demandes. Il avait tout d'abord été question d'agrandir l'établissement, mais une occasion favorable s'étant présentée sous forme de l'achat de l'Hôtel Sonloup, cette troisième station de vacances fut mise en exploitation officiellement à partir du 12 janvier 1931.

LITHOGRAPHES. Selon le rapport de l'Union suisse des lithographes, les effectifs s'élevaient fin 1930 à 1455 membres contre 1363 à la fin de l'année précédente. La fédération n'a jusqu'ici pas eu à souffrir de la crise; le seul fait qui ait pu marquer l'altération de la situation économique réside dans une légère augmentation des dépenses pour les secours de chômage, soit de fr. 21,603.— qu'elles étaient en 1929, à fr. 25,826.— en 1930. La représentation syndicale des intérêts des membres s'applique surtout à la convention professionnelle. L'Union suisse des lithographes est parvenue à faire reconnaître la convention professionnelle par deux établissements de photogravure de Zurich. L'année du rapport a du reste été consacrée essentiellement au développement intérieur de la fédération. Afin d'étendre l'entr'aide accordée aux membres également aux veuves et aux orphelins, une amélioration et l'agrandissement de la caisse d'invalidité furent décidés lors d'une votation générale. L'augmentation de cotisation prévue à cette fin, ajoutée à la cotisation hebdomadaire payée par les membres à la fédération centrale, est donc de fr. 4.50. Le fait est digne d'être relevé et représente un exemple vivant de solidarité.

Les recettes de l'Union suisse des lithographes se sont élevées au cours de la période du rapport, à fr. 422,870.— dont fr. 304,803 provenant des cotisations des membres. Les dépenses totales ont été de fr. 267,658.—, dont fr. 110,000.— ont été versées par la caisse de maladie, fr. 25,800.— pour des secours de chômage, fr. 69,270.— en secours d'invalidité (jusqu'à fr. 2548.— annuellement par membre), fr. 5000.— par la caisse de décès, et fr. 8050.— pour d'autres secours. La fortune, y compris l'excédent de recettes pour 1930 (fr. 155,213.—) s'élève à fr. 1,485,609.— soit plus de fr. 1000.— par membre.

RELIEURS. Selon le rapport de la Fédération suisse des relieurs, cette fédération s'est développée lentement ces dernières années. Pour 1930 on a enregistré une augmentation des effectifs de 1365 à 1485 membres. La section

de Berne représente plus du 50 % de cette augmentation; cette section progresse et par son effectif de 517 membres elle représente à peu près le tiers des membres de toute la fédération. Le mouvement le plus important mené par la fédération a trait au renouvellement du contrat collectif dans la branche des livres de commerce (fabriques de registres), lequel a apporté certaines améliorations à Berne et à Bienne.

La crise n'a pas été sans porter également préjudice à la fédération des relieurs. Les sommes affectées aux secours de chômage ont doublé en comparaison de 1929 et se sont élevées à fr. 27,677.—. La caisse de maladie a versé en tout fr. 43,846.— de secours. La fédération n'a pas eu de frais de grève; par contre, elle a versé fr. 6352.— comme secours de représailles. Les secours versés pour invalidité et décès se sont élevés à fr. 17,900.—. L'excédent de recettes pour 1930 se monte à fr. 41,145.—, la fortune s'est élevée à fr. 414,404.—, soit à fr. 280.— par membre.

Le rapport de la Commission centrale des apprentissages publie les résultats d'une enquête sur la formation scolaire, les salaires, la question des vacances ainsi que les examens des apprentis.

SECRETARIAT OUVRIER DES GRISONS. Malgré la crise le mouvement syndical s'est renforcé en 1930 et quelques nouveaux points d'appui ont été créés. Le secrétariat comptait en tout 27 sections. Le secrétariat a renseigné 1298 personnes, dont 887 organisées et 411 non organisées.

Le CARTEL SYNDICAL DU CANTON DE THURGOVIE enregistre pour 1930 une augmentation de 349 membres. Il compte actuellement 5885 membres répartis dans 71 sections. Les instances du cartel eurent à s'occuper spécialement de négociations, et du renvoi de la loi sur l'assurance obligatoire contre le chômage. Les bureaux de renseignements judiciaires ont donné 4421 renseignements à 2814 personnes. Les sommes ainsi négociées s'élèvent à fr. 19,541.

SECRETARIAT OUVRIER DE LUCERNE. Le secrétariat ouvrier de Lucerne signale un accroissement réjouissant des effectifs de plusieurs sections affiliées. C'est le cas notamment pour les sections des fédérations du commerce, des transports et de l'alimentation et du bois et bâtiment. L'activité syndicale se concentra surtout à de menus travaux; on n'enregistra pas de mouvement de grande envergure. Le secrétariat eut l'occasion de donner près de 3000 consultations juridiques. Les comptes annuels se bouclent par fr. 25,811.— aux recettes et par un solde de fr. 4215.—.

Dans les autres organisations.

LA FEDERATION SUISSE DES OUVRIERS ET EMPLOYES EVANGELIQUES. Selon le rapport annuel que cette fédération vient de publier, elle comptait 127 sections avec 6510 membres en 1930. Ce qui, comparé à l'année précédente, représente une augmentation de 244 membres (à ajouter encore 82 membres qui font seulement partie de la caisse de chômage, et 60 autres qui sont seulement membres de la caisse-maladie). La fluctuation a été extraordinairement forte, au cours de 1930 il n'y a pas eu moins de 1041 personnes nouvelles admises dans la fédération. La presse patronale a là un nouvel argument absurde, elle attribue la fluctuation des syndicats libres au « mécontentement provenant des buts poursuivis par la lutte des classes et à la déception au sujet des organisations à tendance politique ». Sur les 127 sections, 91 seulement ont envoyé le rapport annuel que selon les statuts elles sont tenues de présenter chaque année. L'activité syndicale est donc irrégulière en maints endroits.

Au sujet des mouvements, la fédération suit le plus souvent ceux des syndicats libres, c'est-à-dire que là où ils obtiennent des contrats, les évangéliques parviennent également à conclure des contrats à peu près similaires pour leurs membres. 8 contrats et conventions ont été conclus au total.

Un chapitre du rapport est consacré spécialement à la question de l'assurance-chômage, non sans allusion désobligeante à l'adresse des syndicats libres, que Monsieur Haas appelle « syndicats socialistes ». Il dit encore que ces syndicats sont d'une passivité incroyable au sujet de l'amélioration de la loi sur les subventions. Les évangéliques ne devraient pas oublier que tout ce que Monsieur Haas et ses acolytes désirent a déjà été soumis par les syndicats libres et leurs représentants, au Parlement, mais sans succès. Il est préférable de nous laisser le soin d'intervenir une seconde fois, quand nous aurons jugé le moment opportun. Les fondements absolument insuffisants de la caisse de chômage des évangéliques ne sont pas une raison pour que nous nous précipitions au risque d'avoir à supporter les conséquences inattendues d'une revision de la loi.

La caisse principale de la fédération a subi un déficit de fr. 11,810.— pour 1930. Celui de la caisse de chômage a atteint fr. 222,812.—. Selon le rapport, la caisse de chômage a versé pour fr. 325,587.— de secours.

Education ouvrière.

Conférence des centres d'éducation du Jura bernois et du canton de Neuchâtel.

Dimanche, 10 mai 1931, a eu lieu à Bienne, sur l'initiative et sous la présidence de la Centrale suisse d'éducation ouvrière de Berne, la conférence annuelle des centres d'éducation. Contrairement aux années précédentes, cette conférence était destinée exclusivement aux centres locaux du Jura bernois et à ceux du canton de Neuchâtel au lieu d'englober les centres de toute la Suisse romande. Une seconde conférence qui réunira les centres des cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Valais sera convoquée à Lausanne en juin prochain.

La conférence de Bienne a été fort bien fréquentée, la majorité des centres y était représentée, signe indubitable de l'intérêt qu'a su éveiller dans nos milieux ouvriers l'œuvre des centres d'éducation ouvrière.

Charles Schürch, président du groupe romand de la Centrale suisse d'éducation ouvrière, a dans un rapport des plus intéressants retracé l'activité de la Centrale au cours de la saison 1930—1931 et celle prévue pour la saison prochaine. L'œuvre des Centres n'a pas toujours connu la vogue dont elle jouit maintenant, tout s'opposait à son développement, tant les difficultés morales que financières, les préjugés, la crainte de s'affirmer et surtout, le plus grand ennemi du progrès, l'indifférence des masses. Or, peu à peu grâce à la persévérance d'hommes dévoués à la cause ouvrière, le mouvement d'éducation s'affirme, il s'étend, il conquiert une place toujours plus grande et ce n'est non sans un léger sentiment d'orgueil, bien permis du reste, que l'on relève le travail immense qui s'est fait dans ce domaine, à La Chaux-de-Fonds en particulier. Nulle autre localité que La Chaux-de-Fonds, il est vrai, ne présentait un meilleur terrain pour le but qu'il s'agissait de poursuivre. Cependant ce fait ne saurait diminuer le mérite qu'ont eu d'autres petits Centres à percer malgré l'hostilité des autorités communales, du clergé des adversaires politiques et souvent des ouvriers eux-mêmes, qui peuvent comprendre